

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Nouvelle-Calédonie

-----  
Subdivision Administrative Sud

## COMMUNE DE BOURAIL

Bureau du courrier centralisé  
Nouvelle-Calédonie

Arrivé le : 04 JAN. 2021

N° chrono CICA : 311

n° 2242/264/2020-JP-cb

Vu LD 05.01.2021

En CP le 08.01  
Vu LD 12.01

## BORDEREAU DES PIECES ADRESSEES

À

Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie  
1 Ter Rue Edouard Unger- Vallée du Tir  
BP M2  
98849 NOUMEA CEDEX

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
<p><u>Objet :</u></p> <p>- Dossier « ATELIER MUNICIPAL MAIRIE DE BOURAIL »</p>	2 dossiers + 1 CD	<p>« POUR AVIS »</p> <p><u>Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me retourner le présent dossier dans un délai d'1 mois maximum, faute de quoi votre avis sera réputé favorable,</u> <u>(art.221-41 de la délibération n°25-2015 du 6 août 2015)</u></p> <p>Ce délai est porté à 2 mois dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-lorsque le projet comprend une notice ou une étude d'impact prévue au code de l'environnement de la PS</li><li>-lorsque le projet porte sur un bâtiment d'habitation de 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> famille ou une résidence à gestion hôtelière</li><li>-lorsque le projet est situé dans une zone faisant l'objet d'une préservation particulière en application de la délibération du 24/01/1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la PS.</li></ul> <p>Les personnes publiques, services ou commissions qui n'ont pas fait connaître leur avis dans ces délais sont réputés avoir émis un avis favorable</p>

Fait à BOURAIL, le 29 décembre 2020

Le Service Urbanisme et Foncier

MAIRIE DE BOURAIL  
Rue Simone Drémon - B.P. 922 98870 BOURAIL



Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)  
1ter rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

## FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)  
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

### ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné  
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,  
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu**

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : | \_\_\_\_ | / | \_\_\_\_ | / | \_\_\_\_ |

Demande jugée

Complète  Incomplète

Inspecteur : \_\_\_\_\_

**EXPLOITATION CONCERNÉE :** ATELIER MUNICIPAL MAIRIE DE BOURAIL

ATELIER MUNICIPAL MAIRIE DE BOURAIL

ATELIER MUNICIPAL MAIRIE DE BOURAIL

### LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : **BOURAIL**

Zone PUD : **UB-ZONE RESIDENTIELLE**

N° rue / N° lot et nom lotissement : **LOTS 16BIS A5 PIE ET 16BIS A PIE ROUTE TERRITORIALE 1**

Références cadastrales : **USINE**

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : **346 231**

Y : **293 909**

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

### IDENTITE DU DEMANDEUR

#### Vous êtes un particulier

Civilité :

Madame

Monsieur

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Qualité du demandeur : \_\_\_\_\_

#### Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : MAIRIE DE BOURAIL

Raison sociale : COLLECTIVITE

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : 1 A4 RUE SIMONE DREMON

N° Ridet     N° RC     N° RM     N° RA    0 132 936.001

Aucun N° attribué

Représentant légal : \_\_\_\_\_  Madame     Monsieur

Qualité du signataire : MAIRE DE BOURAIL

Nom de famille : ROBELIN    Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : PATRICK

Nationalité : FRANCAISE

Responsable du suivi du dossier (*si différent*) :  Madame     Monsieur

Nom de famille : QUENNEVILLE / PAGES    Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : STEEVE / JULIE

Téléphone : 44.11.16    Courriel : s.quenneville@mairie-bourail.nc / j.pages@mairie-bourail.nc

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : 1 A4 RUE SIMONE DREMON

Commune : BOURAIL

Boîte postale : 922

Code postal et libellé : 98870 BOURAIL    Pays : NOUVELLE CALEDONIE

Téléphone fixe : 44.11.16    Téléphone mobile : /

Courriel : \_\_\_\_\_

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45

[dimenc@gouv.nc](mailto:dimenc@gouv.nc)

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de la déclaration NC : activité non classée
Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	2930	D
Combustion	2910	D
Accumulateurs (batteries - charge)	2925	D
Emploi / stockage de carburant (oxygène) < 2t	1220	NC
Emploi / stockage de gaz inflammables (Acétylène) < 1t	1412	NC
Stockage de liquides inflammables (gazoil, essence, sovants...)	1432	D
Distribution de carburant < 1m <sup>3</sup> /h	1434	NC
Entrepôt de stockage de matières combustibles (inférieur aux quantités normées)	1510, 1530, 2663	NC

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER** (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)  
*les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)*

Colonne  
Réservée à  
l'administration

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

#### REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

#### FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : Bourail \_\_\_\_\_, le 28 / 12 / 2020

Signature du déclarant



COMMUNE DE BOURAIL  
Le Maire

Patrick ROBELIN

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

## SITUATION AU RIDET

Le 21 octobre 2020

MAIRIE DE BOURAIL

ROUTE TERRITORIALE 1  
98870 BOURAIL

### Situation de l'entreprise

Inscrite depuis le vendredi 4 octobre 1985

Numéro RID **0 132 936**

Désignation **MAIRIE DE BOURAIL**

Sigle, Nom commercial **BOURAIL**

Forme juridique \*Collectivité territoriale

### Situation de l'établissement

Inscrit depuis le vendredi 4 octobre 1985; Actif

Numéro RIDET **0 132 936.001**

Enseigne

Adresse **ROUTE TERRITORIALE 1  
VILLAGE  
BOURAIL**

Activité principale exercée (APE) **GESTION COMMUNALE**

Code APE\* **84.11Z Administration publique générale**

### Activités secondaires éventuelles

**POLICE**

\*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

#### Important

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

## REGULARISATION ICPE - Atelier Municipal

DOUCHEUR

RT<sup>1</sup>

COMMERCE (Discount)

ERF

Bâtiments Cultuels

卷四

REALITY / DISILLUSION

REALITY / DIS

ZONE AGRICOLE

BTM

ATELIER MUNICIPAL

### Local de pointage

10

Dock travaux divers

Dock espaces verts

Duck Espaces Veils

SAVANE ANAOULIS

PERIMETRE 100 m autour de l'atelier  
PERIMETRE 200 m autour de l'atelier

25

○

1

10

10

10

10

104

teil

uto

三

1



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>EFFECTIF LEGAL</b> = 29 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 28	<p>L'an deux mille vingt, le quinze juillet à quatorze heures huit minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Patrick ROBELIN..... Maire et Président de séance  Mario BOUEARAN, Odile OBRY, Jean-Paul ROBELIN,  Josselyne MONTAZI, Olivier HOUDAN, Martine BOUTEILLER,  Cédric JIZDNY et Virginie PAILLARD ..... Adjoints au maire</p>
<b>OBJET</b> Séance du 15/07/2020  Délibérations n°2242/24/2020 à 2242/27 /2020	<p>Michel SANTA, Jean-Pierre DENNEMONT, Louisia COLORAS,  Mickaëla ROLLY, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU,  Angélo TUAL, Dominique ZINNI, Thierry TERTRAIS, Dorotheé  FOUYE, Bertrand PERRONNET, Milca KAPISSIRI, Rozanna ROY,  Laurent CHRISTIN, David UGOLINI, Arnaud WUHRLIN, Lyshenka  ARIHOHOA et Julien BOANEMOI..... Membres</p>
<b>CONVOCATION</b> Date : 06/07/2020 Affichage à la porte de la mairie : 06/07/2020	<p><u>Absent excusé :</u>  Joris BELPADRONE qui a donné procuration de vote à Odile OBRY.</p> <p><u>Absent non excusé :</u>  Stéphane PARALET.</p>
<b>CARACTERE EXECUTOIRE</b>  Transmission au contrôle de légalité : 17/07/2020 Date d'affichage du compte-rendu à la porte de la mairie : 17/07/2020	<p><u>Secrétaire de séance :</u>  Virginie PAILLARD.</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> 17 JUIL. 2020  CONTROLE DE LEGALITE </div> </div>

**DÉLIBÉRATION N° 2242/26/2020**  
**DÉLÉGUANT LES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL**, réuni en séance publique le 15 juillet 2020

VU la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie,

VU le code des communes, et notamment les articles L.122-20 et L.122-21

VU le procès-verbal de renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de BOURAIL en date du 28 juin 2020,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, en date du 3 juillet 2020,

VU la note explicative de synthèse n°2020/26 du 6 juillet 2020,

CONSIDERANT l'utilité de cette délégation pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales ;

**ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1:**

Le Conseil Municipal de BOURAIL donne délégation à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, des pouvoirs suivants :

1. Arrêter et modifier les affectations des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions de dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 1618-1, L. 1618-2 et L. 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 545 454 F CFP (4.570 €) ;
11. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;

15. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal ;
16. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
17. Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme approuvé et sauf délibération contraire du conseil municipal, le maire, agissant au nom de la commune, instruit et délivre les autorisations de construire et de lotir et les certificats d'urbanisme ;
18. Exercer au nom de la commune, et sans préjudice des droits de préemption de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, les droits de préemption définis par les règlements d'urbanisme.
19. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Article 2 :

Le maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal de l'utilisation de la délégation de signature.

Article 3 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

VOTES :

**POUR** : Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN, Odile OBRY, Jean-Paul ROBELIN, Josselyne MONTAZI, Olivier HOUDAN, Martine BOUTEILLER, Cédric JIZDNY, Virginie PAILLARD, Michel SANITA, Jean-Pierre DENNEMONT, Louisia COLORAS, Mickaëla ROLLY, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Angélo TUAL, Dominique ZINNI, Thierry TERTRAIS, Dorothée FOUYE, Bertrand PERRONNET, Milca KAPISSIRI et Julien BOANEMOI.

Par procuration : Joris BELPADRONE.

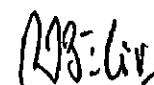
**CONTRE** : Arnaud WUHRLIN et Lyshenka ARIIHOHOA.

**ABSTENTION** : Rozanna ROY, Laurent CHRISTIN et David UGOLINI.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOIX

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bourail, le 15 juillet 2020

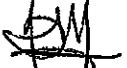
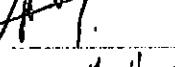
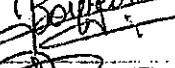
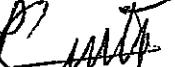
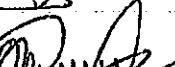
Le président de séance,



Patrick ROBELIN

Séance du 15 juillet 2020

Feuille de présence annexée aux délibérations

NOM	Prénom	Présent	Absent			Émargement
			Non excusé	Excusé	Procuration	
ROBELIN	Patrick	X				
BOUEARAN	Mario	X				
OBRY	Odile	X				
ROBELIN	Jean-Paul	X				
MONTAZI	Josselyne	X				
HOUDAN	Olivier	X				
BOUTEILLER	Martine	X				
JIZDNY	Cédric	X				
PAILLARD	Virginie	X				
SANITA	Michel	X				
DENNEMONT	Jean-Pierre	X				
COLORAS	Louisia	X				
ROLLY	Mickaëla	X				
BELPADRONE	Joris		X	à O. OBRY		
ROUBIO	Murielle	X				

17 JUIL. 2020

BODEOUAROU	Myra-Flore	X					
TUAL	Angélo	X					
ZINNI	Dominique	X					
TERTRAIS	Thierry	X					
PARALET	Stéphane		X				
FOUYE	Dorothée	X					
PERRONNET	Bertrand	X					
KAPISSIRI	Milca	X					
ROY	Rozanna	X					
CHRISTIN	Laurent	X					
UGOLINI	David	X					
WUHRLIN	Arnaud	X					
ARIIHOHOA	Lyshenka	X					
BOANEMOI	Julien	X					

## THEMATIQUE ATELIER MECANIQUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ENTREPRISE	
<b>Information sur la société</b>	
Nom de la société	Mairie de Bourail
	Atelier mécanique
Forme juridique	
RIDET	0 132 936. 801
Adresse	BP 922 98870 Bourail 144 Simone DREYFUS
Tel/Fax (email)	44. 11. 16
Nom Prénom du signataire	Maire - Mr P. ROBELIN
Qualité du signataire du formulaire	Maire.

**Information sur la régularité des installations**

Connaissez-vous la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre société a t'elle déjà fait l'objet d'un dossier ICPE ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui Avez-vous obtenu un récépissé de déclaration ou un arrête d'autorisation d'exploiter ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, la référence :
Avez-vous modifié votre exploitation depuis l'obtention de ce récépissé ou de l'arrêté d'autorisation	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Afin de connaitre ou bien mettre à jour la situation administrative de votre installation, je vous invite à compléter le formulaire ci-dessous. Ce formulaire est une aide permettant de recenser les principaux éléments d'un garage, réglementés conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) du code de l'environnement de la province Sud (Titre I, Livre IV) modifié par la délibération 274/BAPS/DIMENC64/BPN du 1 juin 2011 que vous pouvez consulter sur le site internet de la DIMENC : <https://dimenc.gouv.nc/industrie/les-installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Date et signature 29 DEC. 2020



COMMUNE DE BOURAIL  
Le Maire  
Patrick ROBELIN

## THEMATIQUE ATELIER MECANIQUE

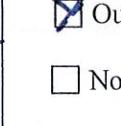
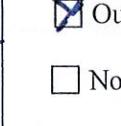
## Les activités ICPE

Désignation <i>Rubrique ICPE</i>	Importance
Atelier de réparation et d'entretien de véhicule et d'engin à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie  2930	<p>Surface totale des ateliers = ..... <i>843</i> m<sup>2</sup></p> <p>Y a-t-il une activité de peinture, vernis, carrosserie ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Quantité maximale de produits susceptible d'être utilisé / jour : (solvants, apprêt, peinture, vernis ...) = ..... Kg / jour</p>
Activités secondaires potentielles  *  2560, 2566, 2575, 2712, 2910, 2125, 2931	<p><input type="checkbox"/> Travail mécanique des métaux <i>Puissance installée de l'ensemble des machines</i> = ..... KW</p> <p><input type="checkbox"/> Décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique</p> <p><input type="checkbox"/> Emploi de matière abrasive pour décapage <i>Puissance installée des machines fixes</i> = ..... KW</p> <p><input type="checkbox"/> Entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres HS <i>Surface utilisée</i> = <i>surface à supprimer</i> ..... m<sup>2</sup></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Combustion (installation consommant un combustible) <i>Puissance thermique maximale</i> = <i>24 kVA</i> ..... KW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Atelier de charge d'accumulateurs (batteries) <i>Puissance de courant utilisable pour cette opération</i> = ..... 2 KW</p> <p><input type="checkbox"/> Atelier d'essais sur banc (de moteur à explosion, à combustion interne ou à réaction, turbine à combustion ...) <i>Puissance mécanique sur l'arbre à rotation maximale</i> = ..... KW</p>



## THEMATIQUE ATELIER MECANIQUE

## Les produits, substances et matières à risque

Désignation <i>Rubrique JCPE</i>	OUI / NON	Importance												
Emploi ou stockage de comburant  <i>1200, 1212, 1220</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Quantité totale susceptible d'être présente = ..... tonnes Oxygène = ..... Kg Autre (précisez) : ..... = ..... Kg												
Emploi ou stockage de Gaz inflammables  <i>1412, 1416, 1418, 1420</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Quantité totale susceptible d'être présente = ..... tonnes Hydrogène = ..... Kg Acétylène = ..... Kg Autre (précisez) : ..... = ..... Kg ..... = ..... Kg												
Stockage de liquides inflammables (gasoil, essence, solvants ...)  <i>1432</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Préciser le type de réservoir tel que :</p> <table> <tr> <td></td> <td>Enterré :</td> <td></td> <td>Double enveloppe</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Hors sol</td> <td></td> <td>Simple enveloppe</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fût ou bidon <math>\leq 250L</math></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Essence :  ..... L</p> <p>Diesel :  <i>10.000</i> L</p> <p>Acétone :  ..... L</p> <p>Autres (préciser)</p> <p><i>huile... huile...</i>  <i>~18 fûts</i> L</p> <p><i>huile... usagée...</i>  <i>...1000... Cubo</i> L</p> <p>.....  ..... L</p> <p>.....  ..... L</p> <p>Fournir les FDS (fiche de sécurité) pour chaque produit</p>		Enterré :		Double enveloppe		Hors sol		Simple enveloppe		Fût ou bidon $\leq 250L$		
	Enterré :		Double enveloppe											
	Hors sol		Simple enveloppe											
	Fût ou bidon $\leq 250L$													
Distribution de carburant  <i>1434</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Débit total disponible :</p> <p>Essence : ..... m<sup>3</sup>/h</p> <p>Diesel :  <i>~ 0,0175</i> m<sup>3</sup>/h</p> <p>Autre (préciser)</p> <p>..... : ..... m<sup>3</sup>/h</p>												

## THEMATIQUE ATELIER MECANIQUE

## Les activités ICPE

Désignation Rubrique ICPE	Importance
Atelier de réparation et d'entretien de véhicule et d'engin à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie  2930	<p>Surface totale des ateliers = ..... <i>843</i> m<sup>2</sup></p> <p>Y a-t-il une activité de peinture, vernis, carrosserie ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Quantité maximale de produits susceptible d'être utilisé / jour : (solvants, apprêt, peinture, vernis ...) = ..... Kg / jour</p>
Activités secondaires potentielles  <i>*</i>  2560, 2566, 2575, 2712, 2910, 2125, 2931	<p><input type="checkbox"/> Travail mécanique des métaux <i>Puissance installée de l'ensemble des machines</i> = ..... KW</p> <p><input type="checkbox"/> Décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique</p> <p><input type="checkbox"/> Emploi de matière abrasive pour décapage <i>Puissance installée des machines fixes</i> = ..... KW</p> <p><input type="checkbox"/> Entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres HS <i>Surface utilisée</i> = <i>surface à supprimer</i> ..... m<sup>2</sup></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Combustion (installation consommant un combustible) <i>Puissance thermique maximale</i> = <i>24</i> KW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Atelier de charge d'accumulateurs (batteries) <i>Puissance de courant utilisable pour cette opération</i> = ..... KW</p> <p><input type="checkbox"/> Atelier d'essais sur banc (de moteur à explosion, à combustion interne ou à réaction, turbine à combustion ...) <i>Puissance mécanique sur l'arbre à rotation maximale</i> = ..... KW</p>

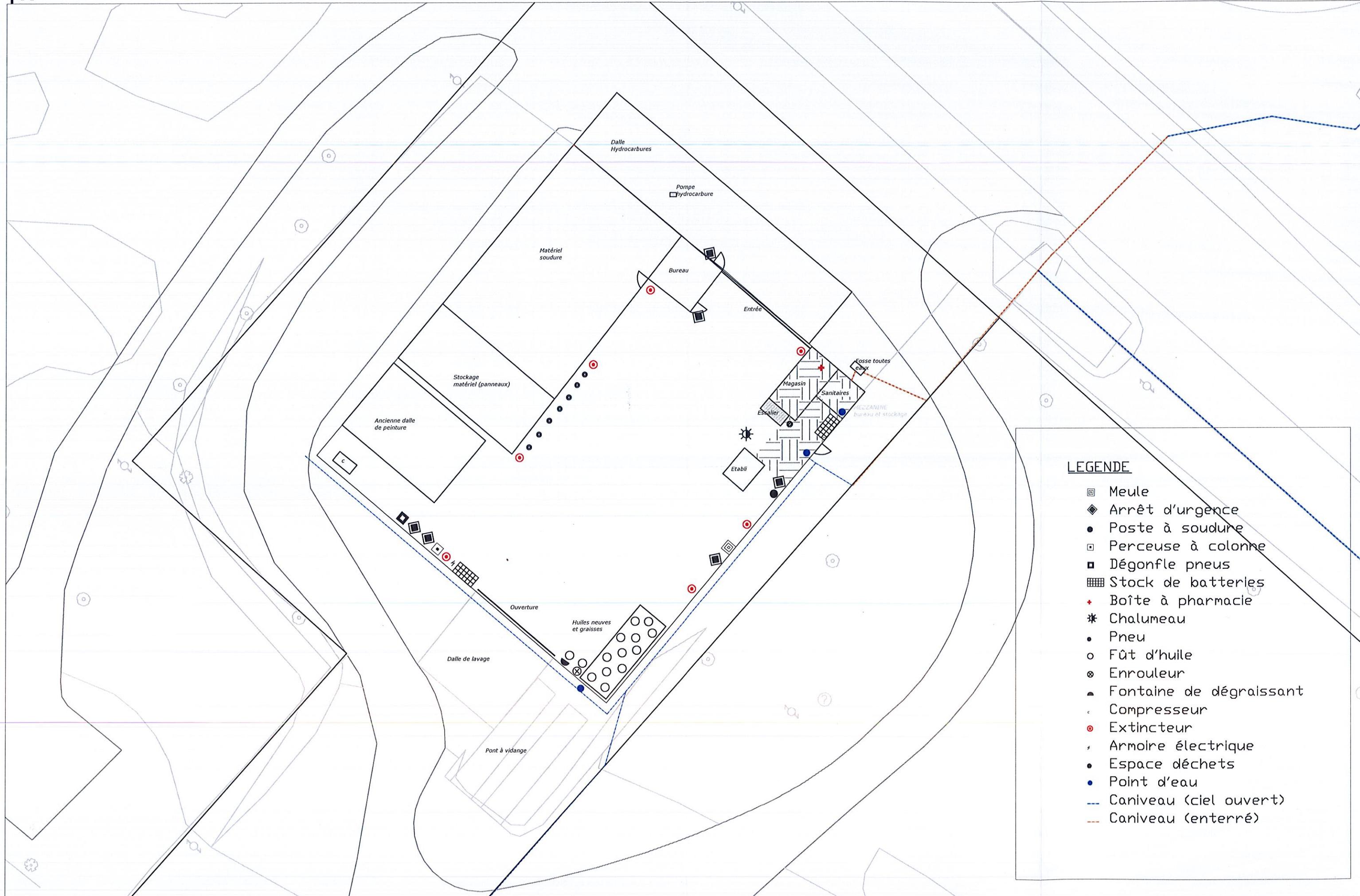


# Atelier mécanique - Commune de Bourail

## Régularisation ICPE

Echelle: 1/250ème

N



# Atelier mécanique - commune de Bourail

## Régularisation ICPE

Echelle: 1/500ème

